**Ecole Nationale de la Magistrature**

* Le concours de l’ENM est difficile : 2600 candidats inscrits, 160 places. Le point positif pour vous c’est que le nombre de places a plus que doublé ces dernières années. Ne vous méprenez pas : la sélectivité n’a pas baissé pour autant. Si les candidats n’ont pas le niveau, le nombre total de places ne sera pas pourvu. Au passage notez que dans la mesure où il s’agit d’un choix politique, l’augmentation du nombre de places ne semble certaine qu’à horizon 2017.
* A savoir : si la majorité des reçus ont été étudiants à Paris ou à Bordeaux, ils viennent en fait des quatre coins de la France. Vous étudiez dans un petit IEJ de Province ? Pas d’inquiétude : vous pourrez être tout aussi bien formé. D’ailleurs, comme l’ENM ne souhaite pas recruter des profits uniformes, une formation dans un petit institut peut en fait être un plus !
* Comme pour tout concours, il vous faudra maîtriser une méthodologie et vous entraîner : une prépa est donc nécessaire. Bien entendu, il y a des exceptions et chaque année des personnes préparent seules le concours.
* Pour mettre toutes les chances de votre côté, on vous conseille largement de passer par un IEJ. Des prépas privées existent également. L’idéal ? Une formation IEJ avec un master en complément (pas forcément en droit, la sociologie peut être une bonne piste. Les IEP disposent également de bonnes formations, nous dit-on. Si vous êtes boursiers et que vous avez mené un parcours de bonne qualité, vous pourrez bénéficier d’une des trois classes de préparation de l’ENM (Bordeaux, Douai, Paris) qui accueillent chacune 15 élèves par an.
* Votre formation universitaire n’est pas juridique et vous n’êtes pas issu d’un IEP ? Rassurez-vous une remise à niveau dans un IEJ vous permettra d’acquérir les prérequis juridiques. Un an peut suffire, deux ans si vous voulez être certain de maîtriser votre sujet.
* Attention : vous ne pourrez passer le concours qu’une seule fois. Un conseil donc : arrivez au concours avec toutes les chances de le réussir.
* Pas de carrières privilégiées pour les parcours internes. En fait, une fois passées - avec brio – les épreuves techniques écrites et orales, vous devrez vous présenter à un entretien final pendant lequel ce sont votre personnalité et votre motivation qui feront la différence.
* A savoir : en France une fois que vous serez nommé magistrat vous pourrez passer d’un poste de magistrat du Siège à un poste de magistrat du Parquet, être magistrat des affaires familiales un jour et substitut du procureur le lendemain. Bref : la magistrature vous offre une vraie mobilité aux conditions de ne pas effectuer ce changement au sein de la même juridiction et de rester en place au minimum deux ans.
* Lors de l’entretien on ne vous demande pas de choisir une fonction en particulier. Ce que le jury aime c’est entendre la raison personnelle pour laquelle vous voulez devenir magistrat et quelle image vous avez de la fonction. « C’est un beau métier » ne sera pas suffisant : on attend une réflexion et une justification.
* Le Master 1 est requis pour passer le concours. Sachez que la plupart des candidats ont deux masters : la moyenne d’âge gravite autour de 25 ans.
* Pour l’entretien avec le jury ? Le grand oral est désormais scindé en deux parties.

D’une part : la mise en situation collective où vous devrez proposer au jury une solution de groupe à une situation de la vie quotidienne (personne ivre dans un bus par exemple). L’objectif est de déterminer si vous êtes capable d’écouter tout en apportant votre réflexion pour atteindre in fine la bonne solution.

D’autre part : un entretien individuel constitué d’une présentation sur un sujet surprenant (la tauromachie pourquoi pas) pour déterminer votre capacité à élaborer une réflexion face à un sujet déstabilisant. Ensuite une discussion quant à votre motivation, et enfin un débriefing où le Jury vous interrogera/provoquera sur ce qui s’est passé dans la situation collective : là on cherche à voir si vous pouvez justifier votre action.

* Autre point positif : si vous êtes étudiant en préparation du concours, l’ENM met à votre disposition des stages via les IEJ avec environ 4h de stage par semaine.
* L’ENM est un système franco-français mais si vus avez un goût pour l’international, des carrières à l’étranger existent. Attention toutefois : vous devrez vous manifester tôt. Des stages sont possibles dans les écoles du réseau judiciaire européen. Hors UE, une quarantaine de places par an vous sont accessibles !
* Depuis la réforme de 2008, un entretien de personnalité est désormais mené en deux temps : des tests et un entretien dirigé par un psychologue et un magistrat. Pas de panique : il s’agit d’un élément d’information du jury. Le psychologue peut émettre des réserves quant à votre capacité relationnelle par exemple. Globalement pas de risque puisque le candidat peut demander un contravis qui est en général meilleur.
* Les qualités du magistrat ? Qualités relationnelles, autorité et la capacité à prendre des risques.
* Une fois à l’ENM : trois modules. Le premier est un stage de six mois qui doit s’effectuer dans un cabinet d’avocat. Le second module est une formation théorique où vous apprenez les fondamentaux de la magistrature. Enfin, troisième module : vous devrez effectuer un stage de plein exercice où vous pourrez apprendre le métier en le pratiquant sous l’œil de votre maître de stage. A la fin des 31 mois de formation et une fois les places attribuées : vous recevrez une dernière formation théorique de cinq semaines sur la première affectation puis c’est à vous de jouer.
* A noter : ici vous n’aurez pas de cours de droit : on estime que vous avez reçu une formation suffisante à l’université, on vous apprend les pratiques commerciales et les obligations déontologiques du magistrat. Trois types d’enseignements : une conférence théorique avec de grands thèmes, puis à la direction de l’étude, la formation historique sur la façon de mener un dossier, et enfin, des simulation d’audience afin de vous préparer à un métier de communication et de relations.